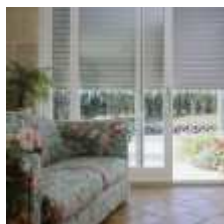




Mairie de Pléchatel

Il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses, permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le confort d'été et les appareils électriques.



FICHE PRATIQUE

Conseils basiques pour faire des économies d'énergie

CHAUFFAGE

Régulez et programmez : la régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs, ...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

EAU CHAUDE SANITAIRE

Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

AERATION

Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est recommandé de nettoyer régulièrement les entrées d'air et les bouches d'extraction situées dans les pièces de service et surtout de ne pas les obturer.

CONFORT D'ETE

Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

ECLAIRAGE

Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques ...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Autres appareils Electriques

Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes, ...) En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité. Pour vos appareils électroménagers, optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

DPE construction et INFILTROMETRIE

Diagnostic de Performance Energétique Construction : La réglementation

Pour tous les permis de construire déposés à compter du 30 juin 2007, le maître d'ouvrage a l'obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique neuf selon les dispositions de l'arrêté du 21 septembre 2007 paru au journal officiel du 28 décembre 2007.

QUELLES CONSEQUENCES POUR LES CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES, ARCHITECTES, ET MAÎTRES D'ŒUVRE ?

Cette procédure est mentionnée dans l'article 1, alinéa IV de l'arrêté cité ci-dessous:

° L'étude thermique réglementaire RT 2005 doit avoir été réalisée par un bureau d'étude thermique.

° Le maître d'ouvrage transmet la synthèse de l'étude thermique au diagnostiqueur.

° Le diagnostiqueur fait **un contrôle sur site** afin de vérifier que les préconisations thermiques ont bien été réalisées.

° En fonction des résultats, le diagnostiqueur rédige et transmet le DPE au CMI.

° La personne qui réalise ce contrôle doit impérativement être authentifiée par un organisme indépendant certifié par le COFRAC (DEKRA, VERITAS...)

° Le diagnostiqueur doit être totalement indépendant et n'avoir aucun lien juridique avec le BET et le CMI.

° **Sans visite de contrôle sur site par une personne certifiée : LE DPE EST NON VALABLE.**

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le DPE sur le site internet du ministère du logement www.logement.gouv.fr.

NEOXIA vous propose des DPE conformes à des prix attractifs.

NEOXIA se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires en vue d'une prochaine collaboration.

IV. – Le maître d'ouvrage fournit au diagnostiqueur la synthèse d'étude thermique mentionnée au 2 de l'article 10 de l'arrêté du 24 mai 2006. Préalablement à l'établissement du diagnostic de performance énergétique, le diagnostiqueur vérifie visuellement que les éléments de la synthèse d'étude thermique sont ceux effectivement mis en œuvre dans le bâtiment. Cette synthèse et cette vérification servent alors de base à l'établissement du diagnostic.

Notre concept de traitement de vos dossiers : un outil et un service dédié.

NEOXIA a développé un outil unique de gestion des dossiers de DPE. Ce moyen de type « extranet » permet à chaque client de passer ses ordres de mission, de fournir l'étude thermique puis de suivre le planning d'exécution de la prestation. Par ce même outil, les clients reçoivent en temps réel le DPE validé ainsi que la facturation associée.

NEOXIA a créé un service dédié à la gestion des dossiers DPE. Chargé de la bonne mise en œuvre de ce processus de traitement, cette entité devient l'interlocutrice unique pour l'ensemble des missions confiées à **NEOXIA** par ses clients et ceci sur l'ensemble du territoire national.



Infiltrométrie : Contrôle de la perméabilité des logements.

A la veille de la prochaine réglementation thermique (RT 2010), nous vous proposons une approche qualité construction reposant sur la perméabilité des logements.

L'idée maîtresse est de vérifier si vos maisons sont étanches à l'air ou non. Nous avons recours à une méthode simple et rapide :

Le « test **Blower-Door** » ou « **Mesure de la pression différentielle** ».



Un échantillonnage permettra de vous situer quant à la perméabilité de vos constructions, et de mettre en évidence les problèmes de mise en œuvre de matériaux. (De nombreuses études réalisées en France démontrent que les bâtiments sont peu étanches et souvent liés à des problèmes de mise en œuvre de matériaux).

Cette démarche permet de corriger certains points de construction et de pouvoir anticiper la

notion de perméabilité de logement qui sera un point important en 2010. **NEOXIA** est en mesure de vous proposer une étude sur ce point.

